

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	33

**SOCIAL**

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES  
PHILIPPINES**

Délibération : **12.2013.080**

Transmis en préfecture le :

**6 décembre 2013**

Séance du : **5 décembre 2013**

Compte-rendu affiché le **11 décembre 2013**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **26 novembre 2013**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **33**

Président : **Monsieur CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Brigitte FERRERO, Jean-Christian DARNE, Marylène MILLET, Pierre ZACHARIE, Jean-Paul CLEMENT, Odette BONTOUX, Alain GONDET, Yves DELAGOUTTE, Mohamed GUOUGUENI, Dominique DUBET, Marie-Paule GAY, Maryse JOBERT-FIORE, Michel MONNET, Yves GAVALT, Agnès JAGET, Isabelle PICHERIT, Fabienne TIRTIAUX, Marie MICHAUD, Guillaume COUALLIER, Etienne FILLOT, Alain PANTAZIAN, Gilles PEREYRON, Catherine ALBERT-PERROT, Christian ARNOUX, Corinne PRINCE, Thierry MONNET, Lucienne DAUTREY

Membres absents excusés à la séance :

Denis LAFAURE, François VURPAS, Bernadette VIVES, Marie-Pierre MOREL

Pouvoirs :

Denis LAFAURE à Yves DELAGOUTTE, François VURPAS à Roland CRIMIER, Bernadette VIVES à Fabienne TIRTIAUX, Marie-Pierre MOREL à Brigitte FERRERO

Membres absents à la séance :

Yves MOLINA

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Madame Lucienne DAUTREY**

Le typhon Haiyan, un des cyclones les plus violents à avoir touché terre, a atteint les Philippines le 8 novembre 2013. Ses vagues ont inondé des villes entières et balayé des villages à travers les îles centrales du pays.

Actuellement on estime à 10 000 le nombre de personnes ayant perdu la vie, un bilan qui continuera à s'alourdir dans les prochains jours. La Communauté internationale s'est immédiatement organisée pour venir en aide aux victimes et les associations humanitaires ont lancé un appel aux dons.

Ainsi, à l'instar de ce qui fut décidé suite au tremblement de terre qui a frappé Haïti, la Ville à travers ses représentants propose elle aussi d'aider les habitants de ce pays dévasté en attribuant une subvention de 2 000 euros à la Fondation de France qui aura à charge l'utilisation et la répartition la plus rationnelle et la plus juste entre les différentes organisations œuvrant sur place. Compte tenu de l'ampleur de la catastrophe, les dons permettront, entre autre, d'acheminer des produits de première nécessité mais aussi des vaccins, des médicaments et surtout d'engager des travaux de reconstruction importants, mission principale de la Fondation de France.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à la Fondation de France au profit des Philippines;
- **DIRE** que la dépense sera prélevée sur le budget général, nature 6574.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Lucienne DAUTREY ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
**Motion adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 4.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour Extrait Certifié Conforme,

**Le Maire,**